

# Prod'Embout

TECHNOLOGIE

infos@prodembout.com - 01 55 97 02 65



**Fabricant d'embouts sur mesure  
et protections auditives sur mesure**





## Une histoire depuis plus de 20 ans...

Née en 2002, Prod'Embout Technologie est spécialisée dans le domaine de l'audiologie. Depuis plus de 20 ans, nous concevons et fabriquons des embouts sur mesure pour aides auditives.

Le savoir-faire et l'expérience de nos techniciens, spécialisés en audiologie, permettent de répondre à chaque demande le plus efficacement possible. Qualité, écoute et service sont les maîtres mots qui animent nos différentes équipes, pour garantir des embouts les plus adaptés à vos patients et à leurs spécificités.

Notre offre est complétée par des obturateurs pour l'eau et pour le sommeil, des protections contre le bruit et la musique, ainsi que des fournitures et accessoires d'entretien.

Pionniers dans l'utilisation de l'impression 3D, nous fabriquons toutes nos pièces via ce procédé. Cette technologie apporte une grande fiabilité de production et permet de garder l'historique des empreintes des patients.

Appartenant depuis 2017 au même groupe que Quiès®, notre société Prod'Embout Technologie, s'appuie désormais sur la force du leader de la protection auditive grand public.

---

Chaque année, plus de 70 000 embouts sortent de nos ateliers situés à Créteil, en région parisienne.



**Service client dédié et à votre écoute**

**Embouts finis à la main**

**Plusieurs matières disponibles**

**Stockage digital des empreintes pendant plusieurs années**

**Réception d'empreintes physiques et scannées**



## Une relation de confiance et de proximité



Nous prenons très à cœur la satisfaction de nos clients et la qualité du service fourni. Les connaissances techniques de nos différentes équipes permettront de vous accompagner, pour proposer les solutions les plus adaptées à vos attentes.

## Empreintes stockées digitalement



Toutes les empreintes que nous recevons sont stockées digitalement. Les empreintes de vos patients sont retrouvées facilement pour refabriquer les embouts et bouchons rapidement. Les échanges sont simplifiés et vos patients n'ont pas besoin de se déplacer pour refaire la prise d'empreintes.

## Pionnier dans l'utilisation de la technologie 3D



Nous utilisons depuis plus de 12 ans la technologie d'impression 3D pour fabriquer les embouts et protections auditives sur mesure. Cette technique de production apporte fiabilité et grande précision de fabrication.

# Commander nos embouts



[www.prodembout.fr/audiologie/](http://www.prodembout.fr/audiologie/)



imold@prodembout.com



Demandez votre bon de commande papier : [infos@prodembout.com](mailto:infos@prodembout.com)

## Notre procédé de fabrication

Précurseur dans l'utilisation de l'impression 3D, tous nos embouts et protections auditives sur mesure sont fabriqués par ce procédé. Le savoir-faire et l'expérience de nos équipes combinés à la rapidité de fabrication de l'impression 3D garantissent des embouts complètement adaptés à vos patients.

### 1 - Modélisation des empreintes

Après la prise d'empreinte de l'oreille du patient, elle est scannée puis modélisée dans un logiciel spécifique pour correspondre à la forme demandée. Toutes les empreintes sont stockées en cas de besoin de refabrication.

### 2 - Impression

L'empreinte est envoyée en impression.

### 3 - Finition & contrôle

Les embouts passent ensuite dans les mains de nos techniciens pour les finitions et options demandées. Ils sont ensuite contrôlés pour s'assurer de leur conformité avec la demande du client.

## Obligations réglementaires de nos embouts

La nouvelle réglementation UE 2017/745 relative aux dispositifs médicaux a fait évoluer les embouts sur mesure en dispositifs médicaux de classe IIa. Elle oblige les centres d'audioprothèses à confier la fabrication des embouts à des fabricants répondant aux nouvelles exigences de cette réglementation. Après une période de transition, les fabricants devront se mettre en conformité avant le 31/12/2028 ; Prod'Embout Technologie met tout en œuvre pour satisfaire aux exigences nécessaires qui sont :

- La mise en place d'un système de management de la qualité conforme à la nouvelle réglementation (obligatoire avant le 26/09/2024)
- La réalisation d'une documentation technique présentant les preuves de la sécurité et de performance du Dispositif Médical
- La contractualisation avec un organisme notifié pour l'obtention du nouveau marquage CE et la certification de son système de management de la qualité (obligatoire avant le 26/09/2024).
- L'obtention de l'organisme notifié d'une attestation de conformité du dossier technique et de son système qualité (obligatoire avant le 31 décembre 2028)

La réglementation impose des exigences de plus en plus rigoureuses à chaque étape du cycle de vie d'un produit. En répondant à ces exigences, Prod'Embout démontre le respect de la conformité réglementaire de ces produits et son implication dans l'amélioration de l'efficacité de ses processus de conception, de production, de commercialisation et de surveillance après-commercialisation.

# Les embouts sur mesure

Notre offre de produits est large pour pouvoir répondre à toutes les demandes : nombreux types d'embouts et de formes, plusieurs matières ainsi que diverses options selon les besoins de chacun de vos patients.



## Demi-conque

Facile à mettre en place et offre un grand confort.



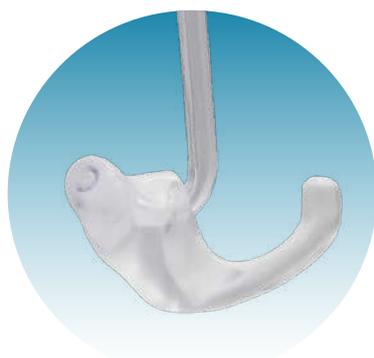
## Conque

Embout offrant la plus grande étanchéité et le plus grand maintien.



## Hélix

Très bon maintien, et discret, généralement utilisé pour des conques plates.



## Épaulement

Cette forme allie étanchéité et maintien tout en garantissant une grande discrétion.



## Conduit

Le plus discret. Une bonne rétention du conduit est nécessaire pour une bonne tenue.



## Aeros

Bonne aération du conduit et bon maintien.



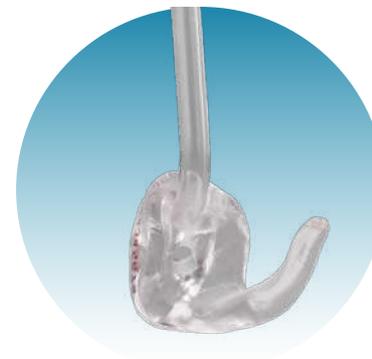
## Squelette

Discret et bonne étanchéité.



## Demi-Squelette

Combine discrétion et maintien.



## Porte tube

Aération maximale du conduit, très discret.



### RITE / RIC

Écouteur dans le conduit. Discret et confortable. Une option confort est disponible pour les oreilles les plus sensibles. Nous fabriquons les RIC pour toutes les marques d'écouteurs.



### Micro T/ Slim Tube

Grande discrétion et confort à l'utilisation. C'est le même embout que le RIC, sans l'écouteur. Possibilité de les réaliser en montage tube. (silicone, Thermotec®, acryl)

## Quel embout pour quelles oreilles ?

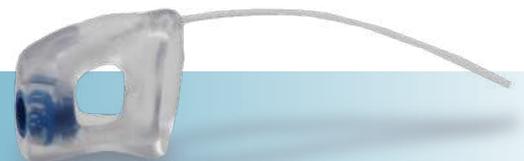
Niveau de surdité	Légère	Moyenne	Sévère	Maintien
Demi-conque				+
Conque				+++
Hélix				++
Porte-tube				+
Epaulement				++
Conduit				+
Demi-squelette				+++
Squelette				+++
Aeros				+++



### Option confort pour embout RIC :

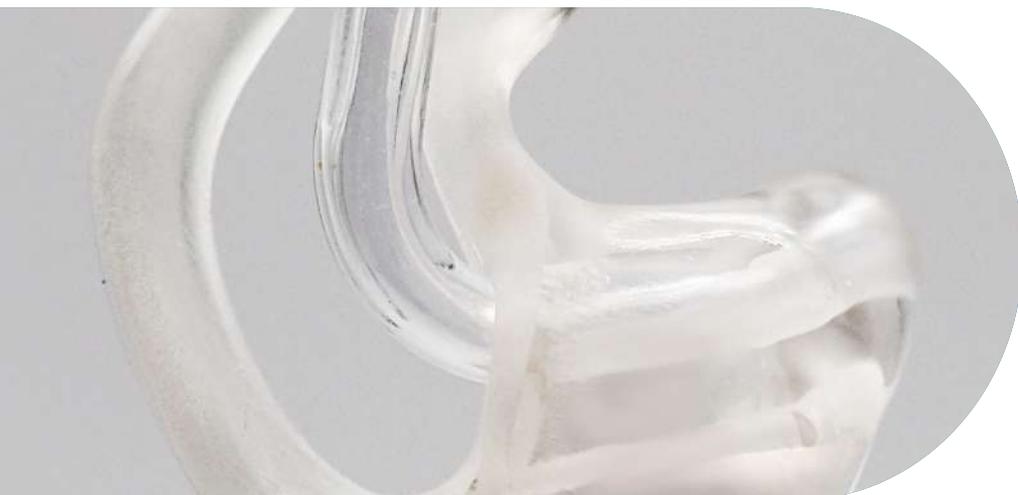
Cette option apporte un plus grand confort d'utilisation grâce aux points de contacts réduits entre l'embout et le conduit. L'option confort n'est utilisable que sur les puissances légères et est généralement préconisée pour deux utilisations :

- Offrir un plus grand confort ou pour les patients supportant mal la sensation procurée dans le conduit auditif.
- Pour les conduits trop fins, évitant ainsi de gonfler le conduit.



# Les différentes matières

Trois matières sont proposées pour la fabrication des embouts. Un choix complet afin d'optimiser confort et efficacité, pour être au plus près du besoin de vos patients.



## Acryl dur

Résine acrylique, réalisable en translucide ou rosé sur demande.

## Silicone

- 30 Shore : Matière très souple, elle est particulièrement recommandée pour les appareillages enfants et offre un très grand confort.
- 40 Shore : Matière souple qui offre une grande durée de vie et une très bonne tolérance.
- 70 Shore : Exclusivement pour la fabrication des RIC.



## Thermotec®

Matière offrant un grand confort d'utilisation. C'est une base acryl dure à 20°C qui s'assouplit avec la chaleur corporelle.

## Différentes options :

Micro T clipé avec bague  
Traitement antibactérien  
Pare cérumen à clapet  
Event spécifique  
Equerre

Gravure supplémentaire  
Fil d'extraction  
Guide tube  
Point de couleur  
Tube anti-humidité

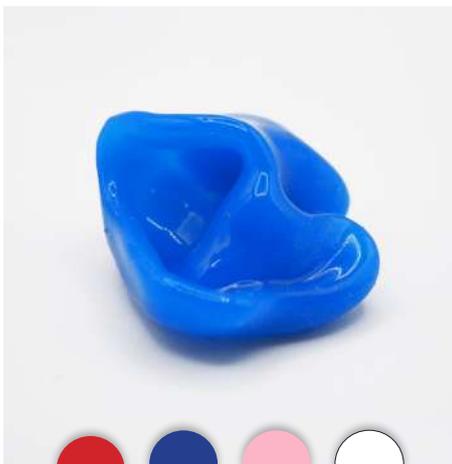


## Embout Maléo

Embout réalisé en silicone 30 Shore avec une bulle dans le tiers central du conduit pour améliorer l'étanchéité et éviter l'effet Larsen.

# Les embouts protecteurs

## Bouchons sommeil



Couleurs disponibles

Nous proposons des obturateurs anti-bruit adaptés aux personnes ayant besoin de tranquillité durant leur sommeil. Ils réduisent les nuisances sonores causées par les bruits extérieurs, les ronflements ou tout autre bruit environnant. Ils sont très confortables grâce à leur forme évidée et offrent une grande étanchéité.

**Matière :** Silicone

**Forme :** Conque ou conduit

**Couleurs :** Bleu, rouge, rosé, incolore

*Pas de cordelette possible*

## Bouchons anti-eau



Couleurs disponibles

Ces protections sont adaptées pour les personnes sensibles des oreilles et/ou porteurs de yoyos (aérateurs trans-tympaniques) afin d'empêcher l'eau de rentrer dans les oreilles. Utilisables à la piscine, à la mer ou sous la douche, elles sont dotées de poignées de préhension pour une mise en place aisée et un retrait facile.

**Matière :** Silicone flottant ou non flottant

**Forme :** Conque

**Couleurs :** Jaune, rouge, bleu, vert, rosé, blanc, orange, chair, incolore

**Option :** Cordelette de liaison, possibilité de mélanger deux couleurs sur le non flottant

## Protections auditives avion



Ces protections sont équipées d'un filtre spécifique qui régule la pression atmosphérique subie par les oreilles. Elles évitent ainsi les sensations de gênes et les douleurs ressenties par les oreilles sensibles lors de déplacements en avion ou dans des tunnels (en train ou en voiture). Fabriquées sur-mesure avec une poignée de préhension, elles sont réutilisables.

**Matière :** Silicone 40 Shore

**Forme :** Conduit ou conque

**Option :** Cordelette de liaison

# Protections auditives avec filtre acoustique

Plutôt que d'obturer à tout prix, les nouvelles générations de filtres d'atténuation sélective ont été développés pour protéger, tout en conservant au maximum le confort acoustique des utilisateurs. Nous proposons différents protecteurs contre le bruit, permettant de réduire les fréquences sélectionnées et ainsi d'adapter la protection à chaque environnement sonore. Le bruit est très nocif pour l'audition et plusieurs freins sont souvent évoqués lors du port de protections auditives : inconfort, sensation d'isolement. Les protections moulées sont les solutions les plus adaptées à proposer ! Un protecteur porté 100% du temps est primordial.



## Savez-vous que la durée de port d'une protection auditive détermine son efficacité ?

Sur une exposition de 8 h, une protection avec une atténuation de 20 dB :

- > Portée 8 heures = atténuation effective de 20 dB
- > Portée 4 heures = atténuation effective de 3 dB

## Protections anti-bruit (pour environnement professionnel et personnel)



Les protections anti-bruit atténuent les fréquences gênantes pour protéger du bruit, sans être totalement coupé de son environnement sonore. Elles sont adaptées pour les environnements professionnels bruyants et les personnes souhaitant se protéger du bruit dans la vie quotidienne.

**Atténuation :** De 18 à 31 dB

**Formes :** Conduit, demi-conque, conque, ultra-mini (acryl)

**Matières :** Acrylique ou silicone

**Livré avec :** Pochette de rangement, cordelette de liaison, tire-cerumen et guide d'utilisation

**Consultez-nous pour orienter votre patient dans le choix de son protecteur.**

## Protections musique

Ces protections moulées sont destinées aux professionnels de la musique et du spectacle ainsi que les personnes assistant à des événements musicaux. Le filtre présent dans ces protections auditives permet de filtrer les fréquences nocives, tout en restituant les sons sans déformation pour profiter pleinement des événements sans mettre en danger son audition.



**Atténuation :** 17 ou 20 dB

**Forme :** Conduit

**Matière :** Silicone

	H	M	L	SNR
	15	18	18	17
	19	19	18	20

# Accessoires & fournitures

Afin de compléter notre offre, plusieurs gammes d'accessoires et de fournitures d'entretien sont disponibles. Profitez d'un large choix de produits, allant de la prise d'empreinte à la retouche de l'embout (outillages, finitions, etc.) répondant à vos besoins.



Code

Description

Conditionnement

## La prise d'empreinte

### Accessoires prise d'empreinte

PE001234	Pâte à empreinte Pro'Sil 50/50 - 25 Shore - 2 x 400 gr	Par lot de 2 kits / 3 kits
PE001286	Pâte à empreinte - Bactiform® - 50/50-25 Shore - 2 x 400 gr	Par lot de 2 kits / 3 kits
PE001193	Pâte à empreinte Power - 35 Shore (Cartouche ronde 50 mL)	Par lot de 10 / 20 / 30
PE001288	Pâte à empreinte Bactiform® - 40 Shore (Cartouche carrée 50 mL)	Par lot de 10 / 20 / 30
PE001157	Seringue polyéthylène bi piston	L'unité
PE001158	Seringue nylon transparente	L'unité
PE001049 PE001050	Pistolet injecteur (Cartouche carrée ou ronde)	L'unité
PE001042 PE001041	Becs mélangeurs (Incolores ou couleurs)	Les 100
PE001191 PE001192 PE001190	Protèges tympons mousse - cylindrique (Taille S / M / L au choix)	Sachet de 48 paires
PE001174	Pousse coton lumineux à pile	L'unité
PE001096	Otoscope	L'unité
PE001069 PE001068	Speculums standards pour otoscope - (2,5 mm ou 4 mm)	Par 250

### Accessoires patients

PE001099 PE001100	Attache contour enfant (Monaural ou binaural)	L'unité
PE001090 PE001092 PE001091	Attache contour adulte (Monaural ou binaural)	L'unité
PE001101 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06	Canule d'essai N°1 / N°2 / N°3 / N°4 / N°5 / N°6	L'unité

## La prise d'empreinte

### Entretien & nettoyage

PE001002	Tire-cerumen - (1 fonction)	Par sachet de 10
PE001489 PE001490	Otofloss - Tige cotonnée spéciale pour nettoyer et déshumidifier les tubes pour contours d'oreille	Par boîte de 30 / 100
PE001491	Venting'Net - (Goupillon pour le nettoyage des événements)	La boîte de 10
PE001052	Gobelet pour pastille asséchante 60 mm	L'unité
PE000946	Réassort pastille asséchante 60 mm	Par lot de 10 / 20 / 40
PE000810	Kit asséchant Pro'Clean - Gobelet et pastilles asséchantes 60 mm	Par lot de 10 / 20 / 40
PE000804	Pastilles effervescentes - (Boîte de 20 pastilles)	La boîte
PE001528	Gobelet pour pastille asséchante	L'unité
PE000805	Trousse Quies® Kit effervescent Pro'Clean - gobelet + 8 pastilles + poire	Par boîte de 15 / 30
PE000808	Trousse Quies® Grand Kit effervescent Pro'Clean - gobelet + 20 pastilles + poire	Par boîte de 15 / 30
PE000814/ PE000816	Spray nettoyant Pro'Clean - avec brosse (Disponible en 50 et 75 mL)	Par boîte de 12 / 24 / 48
PE000811	Bombe dépoussiérante Eco - 650 mL net	L'unité
PE000800	Boîte de 12 lingettes Pro'Clean	Par lot de 10 boîtes
PE000801	Boîte de 50 lingettes Pro'Clean	La boîte
PE001240	Sac chauffant Hebatherm (Disponible avec ou sans minuteur)	L'unité

## Fabrication des embouts

### Cartouches silicone - 50 mL

Nous consulter	Cartouche flottant 30 Shore (Disponible en jaune, vert, bleu, rouge et beige)	L'unité
Nous consulter	Cartouche flottant 40 Shore (Disponible en rosé fluo)	L'unité
Nous consulter	Cartouche non flottant 25 Shore (Disponible en rose, rouge, incolore)	L'unité
Nous consulter	Cartouche non flottant 40 Shore (Disponible en beige, bleu, jaune, incolore, vert, orange, rouge, noir, blanc, rosé fluo, marron)	L'unité
Nous consulter	Cartouche non flottant 60 Shore (Disponible en rosé translucide, incolore)	L'unité

### Technique UV - Laques - Vernis

PE000950	Laque UV Dure	250 mL
PE001298	Laque UV Dure antibactérienne	100 mL
PE000981	Laque Silicone	250 mL
PE001119	Laque Silicone Nano	100 mL

### Retouche des embouts

Nous consulter	Fraise grattage conique acier ou striée	L'unité
Nous consulter	Fraise grattage boule acier acrylique	L'unité
Nous consulter	Cône caoutchouc	L'unité
Nous consulter	Boule perçage acrylique ou silicone (Disponible de 0,8 à 8 mm)	L'unité
Nous consulter	Mèches venting (Disponible de 0,8 à 4 mm)	L'unité
PE001421	Fraise Silice PK3	L'unité
PE001417	Pointe conique pierre	L'unité
PE001291	Porte fraises aimanté	L'unité



### Polissage

PE001179	Mini polissoir	L'unité
PE000947	Rouleau de polissage à sec	L'unité
PE001059	Pain de polissage	L'unité
PE001236	Rouleau de brillage	L'unité
PE001237	Pain de brillage	L'unité
PE001464	Mandrin porte papier de verre	L'unité
PE001467	Papier de verre 220	Le rouleau

### Tubes

Nous consulter	Tube embout (Disponible en version standard et fine)	10 mètres
PE001153 PE001200 PE001201	Tube embout précoudé (Disponible en transparent, bleu et rouge)	Sachet de 20 tubes
PE001062	Tube dry anti-humidité	Sachet de 10 tubes
PE001043	Tube lock siligrip pour embout silicone	Sachet de 10 tubes
PE001195	Tube coudé click silicone	Les 5
PE001197	Tube coudé click acrylique	Les 5

### Accessoires divers

PE001063	Equerre pour embout - Taille L	L'unité
Nous consulter	Bague /clip micro-embout	L'unité
PE001290	Fil d'extraction nylon	L'unité
PE001044	Silicone tube multifix (Sachet de 20 tubes)	Le sachet
PE001182	Colle acrylique pour embout	20 mL
PE000914	Colle cyanoacrylate	10 g
PE001485	Pince à dilater	L'unité
PE001468	Bistouri métal	L'unité
PE001469	Lames de bistouri n° 11	Les 10
PE001486	Lame de rasoir	L'unité

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les ventes conclues par la société PROD'EMBOUT TECHNOLOGIE SAS au capital de 1 036 880, 00 Euros ayant son siège social au 10 rue Soddy – Créteil Parc – 94000 Créteil (ci-après « la Société »), d'embouts d'aides auditives et de protections auriculaires sur mesure, d'accessoires et de fourniture d'entretien (ci-après les « Produits ») auprès de ses clients situés en France (y compris les DOM-TOM) exerçant une activité professionnelle d'audioprothésiste (ci-après le(s) « Client(s) »).

### 1. DISPOSITIONS GENERALES

**1.1.** Toute commande auprès de la Société entraîne nécessairement et à titre de condition substantielle et déterminante l'acceptation entière de son tarif et de ses CGV.

Aucune condition particulière ou dérogoire du Client ne peut, sauf accord préalable et écrit de la Société, prévaloir sur les présentes CGV. En cas de conclusion d'un accord commercial, les relations commerciales entre les Parties seront régies par les présentes CGV et un accord commercial annuel.

En cas de contradiction entre les dispositions du l'accord commercial annuel et celles des CGV, ces dernières prévaudront.

**1.2.** Le fait que la Société ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des dispositions des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dispositions des CGV. Les CGV sont modifiables à tout moment, étant entendu que toute éventuelle modification sera notifiée au Client et qu'elle prendra effet, sauf accord contraire, deux (2) mois après réception de cette notification.

**1.3.** La Société garantit à ses Clients qu'elle sollicite de ses sous-traitants le respect des mêmes engagements de confidentialité, éthique et respect des réglementations que ceux qu'elle respecte elle-même, de par ses certifications ISO.

### 2. PRODUITS ET SERVICES

Les Produits vendus au Client sont conformes à l'ensemble des normes, dispositions légales, réglementaires françaises et européennes en vigueur et applicables à ces derniers.

La Société se réserve le droit de porter, à tout moment, toute modification qu'elle jugera utile à ses Produits (visuels, mentions, etc.) et ce sans obligation de modifier les Produits précédemment livrés ou en cours de commande. Les services sont assurés conformément aux usages professionnels.

### 3. TARIFS

**3.1.** Les tarifs de base s'entendent hors taxes et hors remise, hors frais de transport, hors ristourne ou hors tout investissement éventuel en coopération commerciale.

**3.2.** La facturation est faite sur la base du tarif en vigueur le jour de réception de la commande par la Société.

**3.3.** Les prix de vente promotionnels ou les remises conjoncturelles font l'objet d'une notification expresse par la Société.

**3.4.** Les prix de vente des Produits sont ceux figurant dans l'offre le jour de l'enregistrement de la commande et en cas de signature d'un accord commercial, les prix récapitulés convenus figureront dans celui-ci. Les prix pourront toutefois faire l'objet d'une révision afin de tenir compte notamment de l'évolution générale des fluctuations du cours des matières premières, des pénuries, des répercussions obligatoires d'un coût supplémentaire (taxes, contributions, etc.). Dans cette hypothèse, la Société et le Client s'engagent à négocier de bonne foi les nouvelles conditions tarifaires afin de maintenir l'économie générale de l'accord commercial annuel. Toute modification tarifaire devra faire l'objet d'un avenant.

**3.5.** Aucune compensation n'est acceptée par la Société sauf dans les conditions des articles 1347 et suivants du code civil, c'est-à-dire sous réserve que les créances soient certaines, liquides et exigibles, étant rappelé qu'aucune pénalité ne saurait être considérée comme certaine. Le cas échéant la Société informera le Client et réciproquement le Client informera la Société des factures ainsi compensées dans les meilleurs délais, en veillant à préciser les références desdites factures afin de faciliter la reddition comptable.

### 4. COMMANDE – FACTURATION

**4.1.** Une commande est nécessairement écrite et devient définitive dès réception de celle-ci par la Société. Toute modification d'une commande définitive devra faire l'objet d'un accord de la Société.

### 5. LIVRAISON – TRANSPORT

**5.1.** Le Client s'engage à mettre en œuvre le dispositif nécessaire à la bonne réception des Produits. Les Produits seront livrés « ex-works » Créteil. Tous les frais liés aux Produits et notamment les frais d'assurance, d'expédition, de transport ainsi que les taxes et tous les frais encourus sont à la charge du Client.

**5.2.** Les délais de livraison ne courent qu'à partir du jour où : la Société est en possession de toutes les informations nécessaires à l'exécution de la commande, qu'elle a accepté celle-ci et sous réserve que le Client soit à jour de ses obligations envers la Société quelle qu'en soit leur cause. Les Produits sont livrés dans un délai de 15 jours à compter de la commande définitive. Ce délai n'est donné qu'à titre indicatif ; son inobservation ne peut entraîner ni pénalité pour retard ni annulation de commandes.

**5.3.** La Société ne procède à aucune reprise des Produits vendus.

**5.4.** La Société se réserve le choix du mode de transport et du lieu de départ des Produits commandés.

**5.5.** Il appartient au Client destinataire en cas d'avarie, de perte ou de retard de livraison dus à la faute ou à la négligence des transporteurs de faire toute réserve en présence du chauffeur sur le bordereau de livraison dûment daté et signé, avec confirmation au transporteur dans les trois (3) jours de la livraison conformément à l'article L 133-3 du Code de Commerce et d'en adresser une copie assortie du bon de la livraison concernée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social de la Société dans les cinq (5) jours à compter de la réception des Produits à peine de forclusion de la réclamation à l'égard de la Société.

### 6. PAIEMENT

**6.1.** Le Client choisit, après accord avec la Société, l'un des modes de règlement ci-dessous définis pour lesquels la facture est considérée comme réglée dans les conditions ci-après :

- chèque bancaire : le jour de réception du chèque
- virement : le jour d'émission du virement
- Lettre de Change Relevé sans acceptation préalable : le jour de l'échéance de l'effet sous réserve de bon encaissement
- billet à ordre et lettre de Change Relevé avec acceptation préalable : les effets doivent être parvenus à la Société dans un délai de huit (8) jours calendaires à compter de la date de la facture.

**6.2.** Les factures sont payables en totalité 45 jours à compter de la date d'émission des factures.

**6.3.** Les paiements doivent être adressés à l'adresse figurant sur la facture, nets de tout frais : tous les frais bancaires, encaissements ou commissions sont à la charge du Client.

**6.4.** En cas de non-paiement total ou partiel d'une ou plusieurs commande(s) à échéance, et après mise en demeure régulièrement effectuée par la Société par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée infructueuse pendant le délai notifié :

- les sommes dues au titre de ladite commande et de celles déjà livrées ou en cours de livraison seront immédiatement exigibles,
- la Société pourra suspendre les livraisons et annuler les commandes en cours et de refuser toute nouvelle commande.

**6.5.** Des pénalités sont également applicables de plein droit lorsque le paiement n'est pas effectué à l'échéance. Les sommes non payées à l'échéance produisent des intérêts au taux de trois fois le taux d'intérêt légal. Ils pourront être imputés de plein droit sur toute remise, ristourne ou facture de coopération commerciale dû par la Société. Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros sera due en sus.

**6.6.** Même en cas de litige sur son libellé ou son contenu, toute facture, qui fera, le cas échéant, l'objet d'une régularisation ultérieure, doit être payée à son échéance dans son intégralité.

**6.7.** Dans l'hypothèse où le Client est redevable de plusieurs paiements à l'égard de la Société, il est convenu que l'imputation des paiements s'effectuera sur les dettes les plus anciennes, suivant le mécanisme d'imputation des paiements prévu par l'article 1342-10 alinéa 2 du Code Civil.

**6.8.** Aucun escompte ne sera pratiqué par la Société pour paiement avant la date figurant sur la facture dans un délai inférieur à celui mentionné aux présentes CGV.

### 7. DETERIORATION DU CREDIT CLIENT

En cas de détérioration du crédit du Client, et en fonction des risques encourus pour la Société, la Société se réserve le droit d'exiger de celui-ci des délais de paiement spécifiques, un règlement comptant des commandes en cours ou tout autre garantie au profit de la Société. Le refus d'y satisfaire donne droit à la Société d'annuler tout ou partie de la commande et donc d'interrompre toute livraison.

### 8. DEREFERENCIEMENT D'UN OU PLUSIEURS PRODUITS

**8.1.** Tout déréférencement d'un Produit ou d'une gamme de Produit(s) par le Client, devra être notifié expressément par écrit à la Société au plus tard 12 semaines avant la date effective d'arrêt du référencement du (des) Produit(s) ou de la gamme de Produit(s) par le Client sous réserve que ce Produit ou cette gamme ne représente pas une part significative du chiffre d'affaires réalisé avec la Société.

Au-delà de cette représentativité, un délai supplémentaire devra être respecté et sera déterminé au regard des usages du commerce et notamment de la durée de la relation commerciale, des investissements réalisés par la Société, etc.

**8.2.** Tout déréférencement, en cours d'année, d'un Produit ou d'une gamme de Produit(s) par le Client, entraînera automatiquement la remise en cause des conditions tarifaires négociées avec le Client au regard du référencement initial convenu.

### 9. GARANTIE DES PRODUITS

**9.1.** La Société accorde une garantie commerciale couvrant les défauts de fabrication ou de matière d'une pièce ou de l'audioprothèse dont le point de départ est la date de livraison pour les périodes suivantes : 3 mois pour produits relevant de la catégorie des dispositifs médicaux ; 3 ans pour les protections anti-bruit à base de silicone ; 4 ans pour les protections anti-bruit à base de résine. La garantie commerciale comprend la réparation en atelier ou le remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses. La garantie commerciale est accordée après expertise par la Société.

**La garantie ne couvre pas les défauts résultant :** *d'une usure normale des composants, d'un défaut d'entretien, d'une négligence, d'une fausse manœuvre, d'un sinistre, d'une catastrophe naturelle, d'une déclaration tardive du défaut, d'une utilisation impropre et/ou non conforme aux spécifications de la notice technique, d'une modification, d'une transformation, d'une réparation mal exécutée ou d'un démontage défectueux réalisé par un tiers (utilisateur, Client, etc.) autre que par la Société, u non-respect des consignes d'utilisation lors de leur mise en service, d'une casse, d'un choc ou d'une chute (y compris pendant la période d'adaptation du patient), d'une prise d'empreinte non conforme ou erronée, de perte de filtre pour les protections anti-bruit, d'un manque de surveillance de l'audioprothésiste (vérification et contrôle de l'appareil), des conditions de stockage ou d'environnement (influences atmosphériques, chimiques, électriques, ou autres non appropriées ou non signalées lors de la commande).*

La garantie commerciale ne couvre pas l'usure normale des composants et les défauts provoqués par celle-ci. Afin de faire valoir ses droits, le Client devra sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer la Société, par écrit, de l'existence des défauts dans un délai maximum de 60 jours à compter de leur découverte et transmettre la copie de la facture de vente. Il est précisé que le Client dispose également de la garantie légale des vices cachés.

### 9.2. Garantie « adaptation »

Toute modification ou fabrication liée à un problème d'adaptation à l'oreille est effectuée sous garantie dans les 2 mois suivants la date de livraison. Les changements de forme ou de matière ne peuvent être pris en charge au titre de la garantie.

### 10. FORCE MAJEURE

La Société se réserve le droit de suspendre ou de résoudre la vente, totalement ou partiellement, en cas de force majeure définie conformément à l'article 1218 du Code civil. La survenance d'un tel cas de force majeure sera notifiée par la Société au Client dans les meilleurs délais et libèrera la Société de l'exécution de ses obligations sans qu'aucune indemnité, dommages-intérêts, pénalités ou frais en rapport avec la survenance d'un tel cas de force majeure ne puisse lui être réclamé à ce titre.

### 11. IMPREVISION

La Société se réserve le droit de solliciter du Client une renégociation du prix convenu si un changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion de l'accord commercial annuel (conditions économiques, législatives ou réglementaires) rend son exécution excessivement onéreuse pour la Société qui n'avait pas accepté d'en assumer le risque, conformément à l'article 1195 du Code civil.

### 12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

**12.1.** Le Client ne pourra faire état ou usage des marques, logos, visuels ou tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à la Société qu'avec son autorisation expresse, écrite et préalable.

**12.2.** La Société se réserve le droit de s'opposer, de faire cesser ou de demander réparation de toute utilisation qu'elle jugerait déloyale, constitutive d'un acte de parasitisme commercial ou contraire à son image ou à des droits qu'elle aurait concédés.

### 13. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La Société s'engage à collecter, traiter, utiliser et transférer toute donnée personnelle dans le respect des dispositions en vigueur et notamment du Règlement Général sur la Protection des Données 2016-679 du 27 avril 2016. Les données personnelles sont collectées aux fins d'exécuter les commandes. Le Client s'engage à s'assurer que la communication des données personnelles de ses patients à la Société soit en conformité avec ledit Règlement.

### 14. RESERVE DE PROPRIETE

**14.1.** La Société conservera la propriété des produits vendus jusqu'au paiement intégral du prix d'achat, en principal, frais et internet.

**14.2.** En cas de revente des Produits, la Société se réserve le droit d'en revendiquer le prix. Le Client s'engage ainsi à prendre les dispositions comptables nécessaires afin de permettre à la Société d'obtenir le règlement du prix de vente des Produits revendus visés par la présente clause de réserve de propriété.

### 15. RESPONSABILITE

Lorsque les embouts d'aide auditives et des protections auriculaires sont conçus à partir des empreintes transmises par le Client et selon les spécifications complémentaires précisées sur le bon de commande, la Société ne saurait être responsable en cas d'erreur du Client.

La Société ne pourra pas être tenue pour responsable envers le Client des dommages immatériels indirects (tels que, et sans limitation, pertes de gains ou de profit, pertes de chiffre d'affaires, etc.) ou des dommages qui pourraient résulter d'une mauvaise utilisation des Produits par le Client ou ses patients.

En tout état de cause, le montant total et cumulé de l'indemnisation due par la Société au titre des dommages causés au Client du fait de l'exécution d'une commande ne peut excéder le montant de la Commande. La Société demeure responsable du fait des produits défectueux dans les conditions prévues aux articles 1245 à 1245-17 du Code civil.

### 16. ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Tout litige pouvant naître à l'occasion ou en rapport avec les ventes réalisées par la Société au Client, et plus généralement à leurs relations commerciales, sera soumis au Tribunal de commerce du siège social de la Société.

Tous nos produits  
sont fabriqués juste  
ici, à Créteil !



 **Prod'Embout**  
TECHNOLOGIE

10 rue Soddy  
94000 Créteil  
infos@prodembout.com  
01 55 97 02 65

 : Prod'Embout Technologie